

VILLE DE MONDEVILLE



CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Sept

le Vendredi 26 Octobre à 20h 30

Le Conseil Municipal de la Ville de Mondeville s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GASNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Secrétaire : Mr GILBERT

Etaient présents :

MM GASNIER, LEPRINCE, LEBON, ESCOLIVET, JEANNE, MIALON-BURGAT, HAVARD, LOPEZ, LEFEVRE-LEFLOCH, CLAUS, EECKHOUDT, CHESNEL, MOREL, MALLET-DUCLOS, BENOIST, MOULIN, GUILLOU, LELONG, GILBERT, EDON, FLAUST, KACZMAREK, TOMAS, EVRAT

Procurations : *M. DUFOUR a donné procuration à M. GASNIER*

C.M. 26/10/07

TRAVAUX DE CLOTURE

Le nouveau code de l'Urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} Octobre 2007 ne soumet pas à déclaration les travaux de clôture sauf si la collectivité le souhaite.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre une délibération imposant le dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture sur tout le territoire communal, conformément à l'article R421-12, alinéa d du nouveau code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Le Maire,



PREFECTURE DU CALVADOS

13 NOV. 2007

COURRIER